

Via Prévention est une instance paritaire créée en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1). Il s'agit d'un organisme autonome, sans but lucratif, fondé et administré par des associations d'employeurs et de travailleurs des secteurs d'activité économique du transport, de l'entreposage et des services relatifs à l'environnement.

« Article 101 : L'association sectorielle a pour objet de fournir aux employeurs et aux travailleurs appartenant au secteur d'activités qu'elle représente, des services de formation, d'information, de recherche et de conseil. »

Cette formation est admissible comme dépense de formation en vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (no. Agrément : 0057393).

CONDITIONS PRÉALABLES

Afin d'assurer l'efficacité de nos programmes d'apprentissage, nous croyons nécessaire que les conditions préalables suivantes soient rencontrées :

Pour l'entreprise

- Présence d'un gestionnaire
- Fournir un local pour la session de formation
- Fournir un véhicule avec tout l'équipement (fauteuil roulant, système d'attache, etc.) pour la portion pratique

Pour le participant

- Savoir lire et écrire en français

CLIENTÈLE VISÉE

- Conducteurs d'un véhicule de transport adapté
- Personnes concernées par la SST et le transport adapté

OBJECTIF GÉNÉRAL

Cette formation est à l'intention des conducteurs, afin qu'ils puissent utiliser les équipements (plateforme élévatrice, appareil d'arrimage, etc.) pour assister les personnes à mobilité réduite en toute sécurité pour eux et pour la clientèle.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Au terme de la formation, le travailleur possède les connaissances et les habiletés requises pour assurer l'embarquement, le transport et le débarquement des clients de façon à protéger son intégrité physique et celle du client.

À la fin de la session de formation, le participant sera en mesure d'effectuer les tâches suivantes :

- Respecter les consignes de sécurité du fabricant
- Appliquer les principes de sécurité pour lui et le client
- Transporter un client en fauteuil roulant
- Arrimer un fauteuil roulant
- Utiliser une plateforme élévatrice
- Transporter un client qui utilise une canne ou une marchette

CONTENU DU COURS

- Les obligations :
 - Du propriétaire et du conducteur
- Les principes de sécurité :
 - Limiter les postures à risque
- La plateforme élévatrice :
 - Embarquer et débarquer un client en fauteuil roulant
- Les appareils d'arrimage des fauteuils roulants et ceintures de sécurité des passagers :
 - Travailler de façon efficace
 - Installer et déverrouiller les mécanismes d'ancrage

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Utiliser l'expertise des participants à travers des échanges. Valider et bonifier les expertises à l'aide de diapositives et d'extraits de vidéos. Avec un autobus de transport adapté et ses équipements, simulation de l'exécution de tâches.

MATÉRIEL REMIS AUX PARTICIPANTS

- Guide de prévention transport adapté - Utilisation de la plateforme élévatrice et arrimages des fauteuils (ASSTSAS et VIA PRÉVENTION)

ÉVALUATION

Évaluation formative tout au long de la session

DURÉE

4 heures de formation théorique et pratique

ATTESTATION

Après la formation, chaque participant recevra une attestation indiquant la formation qu'il a suivie ainsi que la durée, et ce en deux formats : 8,5" x 11" et 3" x 2". Ces attestations seront expédiées à l'employeur.

